

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DELIBERATIONS**  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril,

**N°26.01.10**

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h30 en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe ARDHUIN,

Présents	8
Pouvoirs	2
Absents/ Excusés	2

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : 14 avril 2026

**MEMBRES PRESENTS:** Philippe ARDHUIN, Matthieu PIETRI, Roger-Louis TROTIER, Pierre CAVATORTO, Jean-Michel CASTAGNETTI, Julien SIMIONE, Dominique VALOIS, Stephan PIERRACCINI

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Amapola VENTRON, Alexandra CHELU

**MEMBRES POUVOIRS:** Corinne LE MEUT donne pouvoir à Matthieu PIETRI, Christian TANTI donne pouvoir à Pierre CAVATORTO

**OBJET :**  
**DEBAT**  
**D'ORIENTATION**  
**BUDGETAIRE**  
**PREALABLE AU**  
**VOTE DU BUDGET**  
**2026**

Monsieur le Président expose,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-15, L5211-10 et L.5211-12-1;

**Vu** l'article L2312-1 du CGCT qui prévoit que le Président présente à l'assemblée, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

**Vu** la loi n°2015 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (appelée loi NOTRe) a renforcé les obligations d'information pour les communes de 10 000 habitants et prévoit que le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail des agents de la collectivité en vue d'améliorer l'information des élus sur ce point avant le budget ;

**Vu** l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et un objectif d'évolution du besoin annuel de financement;

**Vu** la loi n°2019-1461 dite engagement et proximité du 27 décembre 2019, et notamment son article 92, qui prévoit la présentation d'un état des indemnités perçus par chaque élu l'année précédente, devant l'organe délibérant.

Il est proposé aux membres du syndicat de :

**Prendre acte** du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 et de son annexe jointe à la présente délibération, concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat ;

**Prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat;

**Autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

**LE COMITÉ SYNDICAL**  
Où l'exposé de Monsieur le Président  
Après avoir délibéré à l'unanimité décide

**De prendre acte** du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 et de son annexe jointe à la présente délibération, concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat ;

**De prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat;

**D'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré à SIMIANE-COLLONGUE, Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le  
Président, Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le ..... et de la  
publication le .....

Philippe MATHUIN  
Président



## Annexe à la délibération n°26\_01\_10



## RAPPORT D'ORIENTATION

## BUDGETAIRE 2026



## SOMMAIRE

<b>Préambule-Contexte général</b> .....	<b>p 3</b>
<b><u>I.LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE</u></b> .....	<b>p 4</b>
<b>A. Les perspectives économiques mondiales</b> .....	<b>p 4</b>
<b>B. En zone euro</b> .....	<b>p 5</b>
<b>C. Sur le plan national</b> .....	<b>p 5</b>
a. France : l'activité résiste à l'incertitude politique.....	p 5
b. France : le climat de l'emploi se dégrade.....	p 6
<b><u>II.LE PROJET DE LOI DE FINANCE 2026</u></b> .....	<b>p 7</b>
<b><u>III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU SIGV POUR 2026</u></b> .....	<b>P 10</b>
<b>A. Les évolutions au sein du SIGV en 2025</b> .....	<b>p 10</b>
a. En matière d'intégration de commune .....	p 10
b. En matière d'organisation générale.....	p 10
c. En matière de déploiement de services et d'outils utiles aux communes	
d. En matière de moyens humains .....	p 13
e. En matière de moyens matériels .....	p 13
<b>B. L'analyse de l'exercice budgétaire 2025</b> .....	<b>p 14</b>
a. L'état des dépenses et recettes de fonctionnement.....	p 14
b. L'état des dépenses et recettes d'investissement.....	p 15
c. L'état des investissements.....	p 15
d. Estimation du résultat de clôture 2025.....	p 16
<b>C. Les orientations budgétaires 2026</b> .....	<b>p 16</b>
a. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	p 16
b. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissement .....	p 20
c. Perspectives d'évolution de la dette.....	p 22
d. Le détail des investissements programmés pour 2026 .....	p 24
<b>D. Les ressources humaines</b> .....	<b>p 25</b>
a. Structure et évolution des effectifs .....	p 25
b. dépense de personnel sur l'exercice 2025 .....	p 27
c. Durée effective du travail .....	p 28
d. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses prévisionnelles pour 2026.....	p 29

## Préambule- Contexte général

Préalablement au vote du Budget Primitif (BP), la réglementation prévoit la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), qui a pour vocation de présenter aux membres du Conseil syndical les informations essentielles leur permettant d'appréhender les orientations budgétaires proposées pour mettre en œuvre l'action publique locale.

Le DOB s'appuie sur le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui, conformément à l'article D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, comporte :

- les principaux éléments de contexte macroéconomique international et national (I)
- les principales mesures de la loi de finances pour 2026 (II)
- enfin les orientations budgétaires locales faisant état des ressources et charges de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'investissement et l'endettement (III).

Ce débat vise à préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Pour rappel, la loi de finances pour 2024 (art. 191) instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un « budget vert » présentant l'impact environnemental de leurs dépenses.

Il sera obligatoirement présenté au Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025.

Ainsi, sont exposées à travers ce rapport les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2026.

Ces hypothèses porteront également sur l'évolution des participations communales, sur la structure, la gestion et l'évolution de la dette ainsi que sur les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail dans le syndicat.

## I – CONTEXTE MACROECONOMIQUE

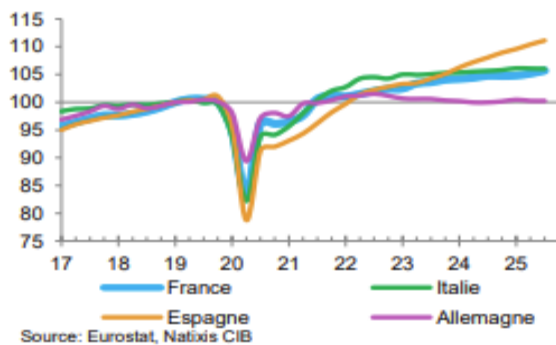
### A. Les perspectives économiques mondiales

Une prévision de croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

## B. En zone euro

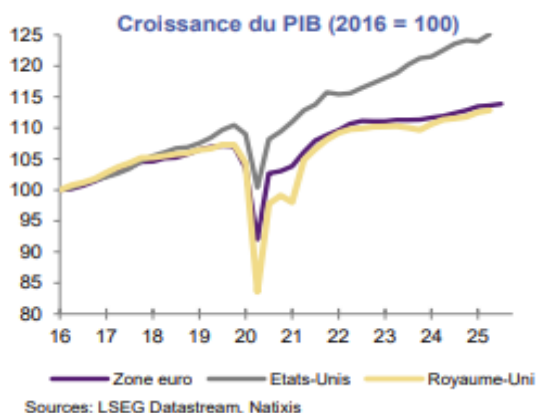
Zone euro : une croissance en ordre dispersé.

- Scénario de croissance : La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

-Inflation : L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.



## C. Sur le plan national

### a- France : l'activité résiste à l'incertitude politique

-Croissance : nos prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

-Inflation : nous prévoyons une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024. L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

## **b- France : le climat de l'emploi se dégrade**

-Coup de frein sur l'emploi : Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4<sup>-ème</sup> trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

-Ralentissement des salaires : Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1<sup>er</sup> trimestre.

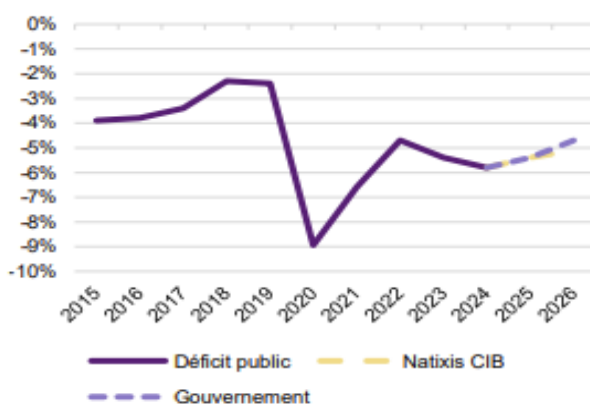
-Taux de chômage attendu en légère hausse : Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2<sup>-ème</sup> trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

## II – PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l’examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d’ici à l’adoption complète du budget. L’Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

**Déficit public (% PIB)**



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l’utilisation de l’article 49 alinéa 3 de la Constitution.

En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l’attente d’un budget complet, comme cela a été le cas l’an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n’a jamais été utilisée par le passé.

Principales mesures relatives aux collectivités locales :

Un exercice de haute voltige Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement ne recule pas devant l’obstacle et cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

L’objectif est simple : il s’agit de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d’ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L’inflation reste une menace. C’est surtout l’accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d’une dette publique qui progresse. La

charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux et sur les spreads.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 s'engage à poursuivre les efforts menés pour renforcer et consolider les comptes publics, conformément aux engagements européens.

Parmi les dispositions concernant directement les collectivités locales, associées elles aussi à cet effort, on peut notamment relever celles relatives : aux dotations, au fonds de compensation pour la TVA, à la fraction de TVA, au Dispositif de Lissage Conjoncturel des Ressources des Collectivités (DILICO), au Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) ou bien encore à la fiscalité mise en place pour protéger l'environnement. Ces différentes mesures sont présentées dans le développement qui suit.

Parmi les dispositions qui concernent les collectivités territoriales, on retrouve :

- **L'article 31 concernant les dotations, les variables d'ajustement et les compensations fiscales**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en progression en 2026 du fait de la réintégration de l'ancienne DGF des Régions dans l'enveloppe (compensée par la diminution des fractions de TVA des Régions) corrigée de ce retraitement, elle est en réalité gelée en 2026, ce qui, dans un contexte inflationniste, équivaut à une baisse réelle.

Les variables d'ajustement [DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et FDPTP (Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle)] subissent une réduction drastique : la DCRTP des communes chute ainsi de près de 68 %.

La compensation versée au titre de l'abattement de 50% de la valeur locative des bases des établissements industriels [CFE (cotisation foncière des entreprises) et TFPB (taxe foncière 2025 sur les propriétés bâties)] est réduite de 25 % en 2026, entraînant une perte estimée à 1,2 milliard d'euros pour le bloc communal (commune et intercommunalités).

Au sein de l'enveloppe DGF du bloc communal : majoration des dotations de péréquation communales de 290M€ en 2026 comme en 2025 :

- +140M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU),
- +150M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR), avec pour cette dernière, 60% de la hausse qui sera affectée à la part péréquation.

En l'absence d'abondement externe de l'enveloppe DGF par l'Etat, ce financement sera assuré exclusivement en interne, par le prélèvement effectué sur la dotation forfaitaire des communes et sur la dotation de compensation des EPCI. Donc à prévoir une baisse plus importante que l'année passée est à prévoir sur cette dernière.

- **L'article 32 concernant le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)**

Le Fonds de Compensation pour la TVA est recentré sur les dépenses d'investissement, le PLF 2026 confirmant la suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement (entretien de voirie et réseaux, des bâtiments publics, et de l'informatique en nuage). Cette suppression s'effectuera au rythme des modes de récupérations acquises par les collectivités.

**Les communes nouvelles** restent les seules à bénéficier du calcul sur les dépenses de l'année N.

- **Les articles 75 et 76 concernant le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Ressources des Collectivités (DILICO)**

Le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Ressources des Collectivités (DILICO), instauré en 2025, est reconduit et doublé en 2026 pour atteindre 2 milliards d'euros.

Le mécanisme instauré en 2026 consiste à prélever une partie des recettes des collectivités pour les restituer sur cinq ans (et non plus 3 ans comme il était prévu pour le DILICO de 2025) à condition que leurs dépenses (fonctionnement + investissement) progressent moins vite que le PIB en valeur.

- **Concernant la fiscalité et la protection de l'environnement**

**La dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) (article 73)** est renforcée à travers une hausse de crédits de +40 M€ par rapport à la LFI 2025. Pour rappel, cette dotation a été créée par la loi de finances initiale pour 2008 et régie par l'article L. 1613-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle « ...permet à l'État de participer à la remise en état des biens réputés non assurables des collectivités de l'hexagone frappées par des « événements climatiques et géologiques graves ».

**La TGAP (article 21) (taxe générale sur les activités polluantes)** : La loi de finances pour 2019 avait insaturé une trajectoire d'augmentation jusqu'en 2025 des tarifs de la TGAP applicables aux déchets non dangereux. Ces mesures s'étant avérées efficaces avec une réduction notable des déchets enfouis. Le PLF 2026 a reconduit sur période 2026-2030 une trajectoire à la hausse :

- de la TGAP sur l'enfouissement avec une augmentation des tarifs d'environ 10 % par an sur cette période,
- du tarif normal et des deux tarifs réduits de la TGAP sur l'incinération durant la même période.

**L'IFER photovoltaïque (article 19)**. Pour rappel, "L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) a été instaurée au profit des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elle concerne les entreprises exerçant leur activité dans les secteurs : de l'énergie, du transport ferroviaire, des télécommunications.

Cet article du PLF majore pour les centrales de production d'énergies renouvelables d'origine photovoltaïque pendant trois ans le tarif de cet impôt passant ainsi de 8,51 € à 16,05 € par kW entre 2026 et 2028. " ...Cette majoration, affectée au budget général de l'État, permettra dégager un rendement supplémentaire évalué à 50 M€ par an sur les trois prochaines années, soit un total de 150 M€".

**En résumé**, le PLF 2026 impose aux collectivités un effort inédit, avec des conséquences directes sur leur capacité d'investissement et leur autonomie financière. Les communes et intercommunalités « industrielles » sont les plus exposées, mais l'ensemble du bloc local devra ajuster ses stratégies budgétaires pour préserver ses marges de manœuvre. Ces mesures traduisent une volonté de **contrôle strict des finances locales**.

### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

#### A- Les évolutions au sein du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) en 2025

##### a. En matière d'intégration de commune

Pour rappel, la ville de Cabriès a été intégrée de manière effective et progressive depuis son entrée en 2022.

- en matière de prévention de la délinquance, le service est effectif depuis 2022
- fin 2024, le SIGV a pris à sa charge la totalité des contrats de téléphonie et se charge de l'infogérance de la totalité du parc informatique de Cabriès, les données informatiques de la ville ont été migrées sur le data du SIGV hormis le site de l'hôtel de ville et le site du centre technique.
- dernier trimestre 2025, 30 % des images des caméras de vidéo protection de Cabriès sont exploitées dans le CSUI

##### b. En matière d'organisation générale

##### Au travers des comités syndicaux dans l'ordre chronologique :

- Approbation Compte Financier Unique (CFU), affectation du résultat de l'exercice 2025 et élaboration et vote du budget primitif -Exercice 2026
- Autorisation d'adhésion du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)
- Mise en place des titres-restaurant dématérialisés
- Election d'un nouveau vice-Président membre du bureau

- Renouvellement des membres de la commission d'appel d'offre
- Modification des statuts du SIGV
- Autorisation de signature d'un avenant de la CTG du Grand Vallat
- Approbation du bilan d'activité du SIGV- Exercice 2024
- Autorisation de signature de la convention d'adhésion à l'offre de service du pôle santé de CDG13
- Adhésion à la convention de participation santé 2025-2030 du CDG 13
- Approbation de la convention de partenariat relative à la vidéoprotection urbaine entre le SIGV et les communes membres

### **c.En matière de déploiement de services et d'outils utiles aux communes**

- Service informatique

Actions récurrentes :

- assistance utilisateurs, administration et expertise sur les infrastructures critiques : Assistance utilisateurs 1<sup>er</sup> niveau : gestion des appels utilisateurs et interventions sur site, Administration niveau 2 : des infrastructures systèmes, serveurs, réseaux, télécoms et cybersécurité, Assistance administrateurs niveau 3 : expertise sur infrastructures sécurité, systèmes et réseaux. Interventions sur site en cas d'incident majeur ou de cybersécurité et Gestion du réseau fibres optiques des communes en tant qu'opérateur télécom)
- gestion des contrats opérateurs: internet et téléphonie d'entreprise CISCO (contrat ORANGE), gestion des forfaits mobiles (contrat Bouygues) et abonnements fourreaux pour les FO des communes opérées par le SIGV (contrat ORANGE WHOLESale)
- support et maintenance des infrastructures centrales du SIGV : contrats logiciels (VMWare, Oracle, CISCO CUCM, Veeam, Trend Micro, Microsoft Exchange), contrats matériel (serveurs (DELL, baies de stockage NETAPP, serveur ORACLE et VEEAM, Backbone, Pare-feu FORTINET et installation, support et maintenance pour les infrastructures de vidéoprotection (GENETEC, caméras, réseau, serveur et stockage)
- conformité RGPD : en 2025 poursuite des interviews et saisie des registres de traitements, élaboration des plans d'action pour chaque service, restitution des plans PSSI et RGPD en Comité de direction SIGV/Mairies

- Service vidéoprotection

- exploitation du mur d'images du CSUI (438 recherches et 716 réquisitions sur l'ensemble du territoire intercommunal en 2025)
- suivi de la bonne marche du parc de cameras du CSUI (environ 200 cameras sur l'ensemble du territoire)
- Service prévention de la délinquance

Actions dans le cadre de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance 2023-2027 :

- tranquillité publique et lutte contre toutes les formes d'incivilités : lutte contre les cambriolages, lutte contre la récidive, lutte contre l'insécurité routière grâce au déploiement de la vidéoprotection et au dispositif de la « participation citoyenne », GPO, soutenir le TIG, TNR, mesures de réparation
- prévention sociale : accompagnement des familles et prévention des ruptures, accompagnement socio-éducatif des familles par le Service Prévention rattaché au CISPDR (ateliers mis en place auprès des 16/25 ans), le Rappel à l'ordre
- responsabilisation des jeunes et soutien à la parentalité : déploiement des actions de prévention dans les établissements scolaires à l'échelle intercommunale, permanence psychologique à destination des parents et des jeunes et dispositif des exclusions temporaires
- accès aux droits et prévention des violences conjugales et intrafamiliales : accompagnement renforcé des victimes, présence de la Maison Intercommunale du Droit et du Citoyen implantée sur une des communes membre Bouc Bel Air
- Service de coordination globale des actions enfance jeunesse famille des communes membres du syndicat

Actions dans le cadre de la Convention territoriale globale de service aux familles 2022-2026 :

- journée du Handicap : rencontres partenariales organisées en janvier et mars 2025, déroulement du forum le 24 septembre 2025 avec plus de 12 partenaires et 60 familles
- inclusion d'enfants en situation de handicap : accueil dans les structures de loisirs (ACM), formation de sensibilisation à l'inclusion des enfants porteurs de handicap à destination des directeurs d'ACM et animateurs
- projets pour l'autonomie et l'insertion des jeunes : poursuite des chantiers éducatifs sur Bouc Bel air et Cabriès

- Sensibilisation des parents: conférence à destination des parents sur les dangers d'internet au collège de Bouc Bel Air, rencontres entre parents d'élèves, mairie, partenaires locaux
- mise en réseau des partenaires éducatifs, sociaux institutionnels et associatifs : réactivation de la cellule éducative le 25 novembre 2025
- renforcement du lien Parents/ Enfants Parents/Ado : atelier créatif en mars 2025), ateliers stop motion de 6 ans à 17 ans

#### **d. En matière de moyens humains**

Il a été enregistré des mouvements dans les effectifs, avec une intégration d'agents correspondant aux besoins du SIGV, soit 16 agents fin 2025.

- Embauche d'un agent pour la CTG du grand vallon courant du mois d'août 2025
- Embauche de deux agents supplémentaires au service informatique conformément à la décision du comité de pilotage qui a souhaité doubler la fonction d'administration réseau et de recruter un agent pour les interventions premier niveau. En contrepartie, le SIGV a arrêté le contrat de prestation de service pour la gestion des tickets informatiques.

#### **e. En matière de moyens matériels**

- Pour la partie informatique :
  - amélioration du niveau de cybersécurité : acquisition de la solution BASTION
  - fiabilisation du fonctionnement des applications et la sécurisation des données ORACLE et GENETEC : acquisition de 3 serveurs et de 2 baies de stockage
  - remplacement des infrastructures Wifi obsolètes (BBA, SIM, SIGV) : amélioration de la couverture, sécurisation des accès (mise en place de l'authentification par certificat), mise en conformité réglementaire pour l'accès public (traçabilité L.34-1 avec le portail captif UCOPIA)
  - réfection du local réseau FO et sauvegardes PMS
  - mise en place au CISPDR du logiciel « Monsuivisocial »
  - mise en place du logiciel GLPI pour la gestion de l'activité informatique
- Pour la vidéoprotection :
  - déploiement de sites de caméras sur l'intercommunalité :

- ✓ 6 sites de caméras sur Bouc Bel Air (rue des roseaux, guigon 2 RP des caillols, gymnase Guy Drut, parking versailles, façade école V. Dedieu)
- ✓ 5 sites caméras sur Simiane-Collongue (parking collège, façade école E. Labeille, lambert, crèche les pitchounet, bedouffe/parc de loisir)
- ✓ 1 site de caméras sur Cabries (RP Total D543)
- adhésion à la centrale d'achat SICTIAM pour bénéficier notamment d'un marché mutualisé en matière de vidéoprotection

## B- Analyse de l'exercice budgétaire 2025

SECTIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Budgété (Prévisions nouvelles)	Réalisé	% Réalisé	Budgété (Prévisions nouvelles)	Réalisé	% Encaissé
Investissement	777 379.23 €	531 780.78 € rar 28 329.90	68.40 72.05	817 729.18 €	615 794.50 €	75.30
Fonctionnement	1 668 523.04	1 356 647.11 €	81.30	1 437 883.86	1 481 169.66 €	103.01
<b>TOTAUX</b>	<b>2 445 902.27</b>	<b>1 888 427.89 €</b>	<b>77.20</b>	<b>2 255 613.04 €</b>	<b>2 096 964.16 €</b>	<b>92.96</b>

### a- Etat des dépenses et recettes de fonctionnement

**\*Les dépenses réelles de fonctionnement** : 1 356 647.11 € qui correspondent à 81.30 % de la somme votée au budget.

**\*Les recettes réelles de fonctionnement** : 1 481 169.66 € qui correspondent à plus de 100 % des sommes attendues.

Compte tenu de ces résultats, et des reports de l'année n-1 (230 639,18 €), il est constaté un excédent de fonctionnement pour 2025 d'un montant de 355 161.73 €.

Cet excédent, en dehors des reports de l'année n-1, s'explique notamment :

- par un décalage dans les recrutements du personnel au service informatique. Le SIGV ayant été confronté à des difficultés pour recruter du personnel (soit problème de rémunération, soit problème de compétence ou bien pénurie de profil). Mais aussi par l'absence en maladie prolongée de deux agents de la filière administrative (moins de dépenses sur le chapitre 12 et plus de recettes au 6419 compte tenu du remboursement des salaires et/ou paiement uniquement des indemnités des agents absents pour raison de santé)
- par une nouvelle diminution des frais en matière de télécommunication grâce aux nouveaux tarifs proposés dans le marché public souscrit (marché de la plateforme d'achat à laquelle le SIGV a adhéré)
- par une non réalisation des prévisions de prestations extérieures en matière d'ingénierie informatique (en lien avec une plus grande stabilité des serveurs et des architectures informatiques)
- par l'encaissement de remboursement de l'assurance dommage ouvrage pour des travaux de réparation réalisés en investissement

## **b- Etat des dépenses et recettes d'investissement**

\* **Les dépenses réelles d'investissement** : 531 780.78 € qui correspondent à 68.41 % de la somme votée et qui n'a pas pu être mobilisée en totalité sur l'exercice compte tenu notamment des retards pris sur le déploiement des caméras de vidéoprotection sur le territoire (manque du prérequis technique à la charge des communes soit l'arrivée de la fibre au pied des candélabres, délais importants dans la commande du matériel).

\* **Les recettes réelles d'investissement** : 615 794.50 € qui correspondent à 75.31 % des recettes prévues. L'écart s'explique par la non perception d'une partie des subventions prévues pour 2025. Il s'explique également par la non mobilisation des crédits prévus en 021 (virement de la section de fonctionnement) et au 041 (opérations patrimoniales).

Compte tenu de ces résultats, il est constaté un excédent d'investissement pour 2025 d'un montant de 15 333.87 € (en intégrant aux résultats de clôture les RAR en dépenses d'investissement 28 329.90 €).

## **c- Etat des investissements**

En 2025 les investissements principaux qui ont été effectués sont les suivants :

- Systèmes, serveurs, stockage et sauvegardes : fiabiliser, sécuriser, optimiser les performances et garantir l'hébergement au SIGV de 80 % des applications et données des mairies
- Cybersécurité : poursuite de l'amélioration du niveau de sécurisation du SI avec la mise en place de segmentation et de protections périmétrique et des accès.

- Télécoms et réseaux : renouvellements et réfections pour sécuriser et fiabiliser le fonctionnement des infrastructures réseau WiFi, fibres et cuivre
- L'amélioration du SI propre aux services du SIGV : GLPI et AREE Datacenter (informatique), logiciel métier gratuit « Monsuivisocial » (CISPDR), étude pour la sécurisation GENETEC et pour la mise en œuvre d'un logiciel de VSA (IA) (CSUI)
- Acquisitions de caméras de vidéoprotection pour le compte des communes membres (environ 12 caméras).

#### **d- Estimation du résultat de clôture 2025**

Au moment du présent débat d'orientation budgétaire, les données relatives à la prévision financière 2026 sont issues Compte Financier Unique (CFU) provisoire 2025 et sont donc données à titre indicatif.

Il apparait ainsi en résultat de clôture 2025 :

- un résultat (Excédent) de la section de fonctionnement de: 355 161.73 €
- un résultat (Excédent) de la section d'investissement de: 43 663.77€
- soit un résultat total excédentaire de : 398 825.50 €

Il apparait ainsi en résultat définitif 2025 (intégration des RAR):

- un résultat définitif (Excédent) de la section de fonctionnement de: 355 161.73 €
- un résultat définitif (Excédent) de la section d'investissement de: 15 333.87 €
- soit un résultat total cumulé excédentaire de : 370 495.60 €.

### **C- Les orientations budgétaires pour 2026**

#### **a- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement**

Il convient en préambule de préciser que les prévisions indiquées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer dans le cadre du budget primitif 2026 en fonction d'éléments non maîtrisés lors de l'élaboration du ROB.

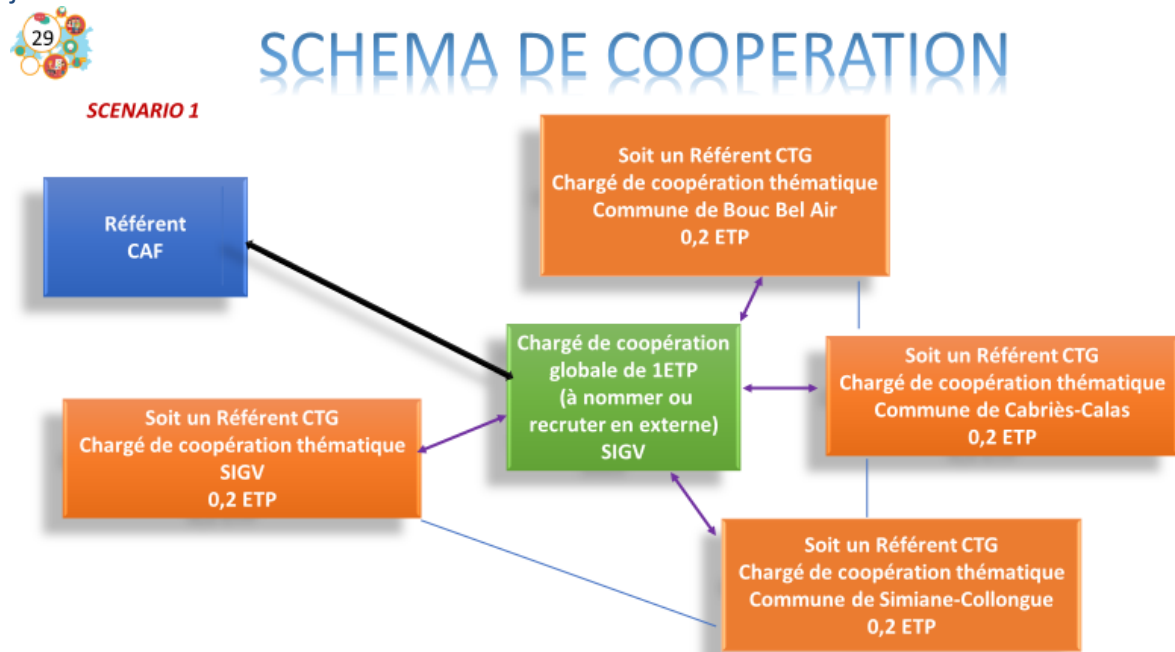
#### **Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement pour l'année 2026 prendra en compte les besoins nécessaires à la réalisation de l'ensemble des missions et projets portés par le syndicat dans le domaine de la prévention de la délinquance (qui intègre les missions du service prévention et du service de vidéo protection), celle de la gestion et l'administration des systèmes des

télécommunications et du numérique pour le compte de 3 communes: Bouc Bel Air, Simiane Collongue et Cabriès ainsi que la coordination globale des actions enfance jeunesse des villes dans le cadre des actions ciblées dans la Convention Territoriale Globale de Service aux Familles.

Pour rappel un agent a été embauché en avril 2024 par le SIGV pour assurer la coordination globale pour accompagner les villes dans leurs actions financées ou non par la CAF.

Pour rappel, le coordonnateur global jeunesse du SIGV est l'interlocuteur privilégié de la CAF et des référents désignés par chaque entité conformément au schéma de coopération ci-joint :



Compte tenu de l'absence de cet agent pour cause de santé, les actions de coordinations ont été supportées à titre transitoire par les agents présents au sein du SIGV (soit la secrétaire générale, la responsable du service prévention et le référent CTG chargé de coopération thématique du SIGV) jusqu'au mois de juillet 2025. Une remplaçante de la chargée globale de la CTG a été recrutée au mois d'août 2025. Les financements CAF ont pu être ainsi maintenus pour 2025.

Les dépenses de fonctionnement inscrites principalement aux chapitres 11, 66 et 042 vont mécaniquement augmenter compte tenu des investissements effectués sur les années antérieures.

L'augmentation du budget de fonctionnement en matière d'informatique entre 2025 et 2026 de +80 K€ TTC s'explique par :

- La sortie du marché 5 ans couvrant le support et la maintenance des infrastructures DELL / DATACORE / VMWARE du PCA informatique, renouvelé pour 1 an (Avril 2026 => Avril 2027)

- La sortie du contrat 3 ans couvrant le support et la maintenance des infrastructures de stockage des enregistrements de vidéoprotection et des sauvegardes immuables NetApp, renouvelé pour 3 ans (2026 à 2028)
- Le passage en fonctionnement des dispositifs objets d'investissements subventionnée en 2024 et 2025 : EDR SENTINEL ONE et SOC, Bastion Wallix, Mise en supervision des DATACENTERS SIGV (SIGV / HdV Bouc Bel Air et PMS).

Les prévisions de dépenses globales de la section de fonctionnement du budget 2026 augmentent de 7.22 % par rapport aux prévisions de 2025.

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2025 à BP 2026 (en %)
Virement à la section d'investissement – Chapitre 023	47 010.00	-	40 000.00	-14.91
Charges à caractère général – Chapitre 11	380 439.26	289 410.63	429 472.14	+ 12.89
Charges de personnel - chapitre 012	872 852.26	728 749.07	881 688.43	+ 1.01
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	38 929.70	26 190.59	52 800.00	+29.47
Charges financières - chapitre 66	<b>28 448.68</b>	28 448.68	36 884.37	+29.65
<b>Charges exceptionnelles - chapitre 67</b>	-	-	-	-
<b>Dotations aux amortissements et provisions – Chapitre 042</b>	<b>283 848.14</b>	<b>283 848.14</b>	<b>329 930.79</b>	<b>+ 16.23</b>
Total	1 651 528.04	1 356 647.11	1 770 775.73	+7.22

### Les recettes prévisionnelles de fonctionnement :

Les recettes inscrites restent limitées au montant de l'excédent reporté de l'année N -1 (355 616.73€), à des subventions de fonctionnement (au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance pour le financement de chantiers éducatifs et les participations de la CAF pour le financement en partie du poste du coordonnateur CTG et du référent CTG

au sein du CISPDR), au remboursement des salaires des agents absents pour raison de santé et aux participations des communes membres.

Evolution prévisionnelle des montants de participation pour 2026 :

Commune	Réfaction Cabriès	Montant des participations conformément aux taux de répartition  (BBA 49.04 %, Simiane : 18.59 % Cabriès 32.37 %)	Montant des participations avec réfaction pour Cabriès
Bouc Bel Air	+ 5 344.67 € (65%)	663 618.60 €	668 963.27 €
Simiane-Collongue	+ 2 877.90 € (35%)	251 563.40 €	254 441.31 €
Cabriès	-8 222.57 €	438 036.99 €	429 814.42 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 353 219.00 €</b>	<b>1 353 219.00 €</b>

Il n'y a pas d'augmentation prévue du montant global des participations entre 2025 et 2026.

A noter une évolution des taux de participation par commune en lien avec le dernier recensement de population :

	cabries	Simiane-Collongue	bouc bel air
pop 2016	9708	5561	14477

Pop 2022	10143	5823	15367
----------	-------	------	-------

	cabries	Simiane-Collongue	bouc bel air
anciens taux	32,71	18,73	48,56
nouveaux taux	32,371621	18,5842403	49,0441388

Ainsi pour :

- Cabries le taux diminue mais le montant de la réfaction diminue aussi ce qui porte le montant de la participation 2026 à 429 814.42 euros (2025 le montant était de 405 912.37 euros). Cela représente une augmentation de 5.88 % par rapport à 2025.
- Simiane-Collongue le taux diminue et le montant de la réfaction diminue également ce qui porte le montant de la participation 2026 à 254 441.31 euros (2025 le montant était de 266 311.87 euros). Cela représente une diminution de 4.45 % par rapport à 2025.
- Bouc Bel Air le taux augmente mais le montant de la réfaction diminue ce qui porte le montant de la participation 2026 à 668 963.27 euros (2025 le montant était de 680 994.76 euros). Cela représente une diminution de 1.76 % par rapport à 2025.

## **b- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissement**

### **Les dépenses prévisionnelles d'investissement :**

Les principales dépenses prévues pour un montant prévisionnel global de **597 448.48 €** sont :

\* chapitre 16 :

-Remboursement du capital des emprunts : 114 819.45 €

\* au chapitre 20 :

- Audit cybersécurité : 10 000 €

- Licences Microsoft serveur 6 240 €

- Licences ToIP CISCO + Upgrade majeur + prestations : 39 860 €

- Logiciel de cartographie et repérage des fibres optiques : QGIS : 6 000 €

- Licences MICROSOFT : 1 500 €

-Divers : certificats de signature, certificats SSL, PMAD Teamviewer : 4 000 €

- Logiciel de recherche pour le CSUI : 26 000 €

- Licences genetec pour cabries 5 000 €

- Frais d'étude de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la réactualisation du dossier agrément d'un terrain sur Bouc Bel Air pour la construction d'un nouveau collège par le Département : 11 400 €

\* au chapitre 204 :

- première phase de remboursement des voiries et réseaux divers dans le cadre du projet urbain partenarial (Pup) de Montauray qui intègre la viabilisation du terrain pour le futur collège ( cout global pour le SIGV 1 100 000 € TTC) : 62 229.90 €

\* au chapitre 21 :

- Serveur BRIEFCAM et Switch caméras FO mairie annexe Calas (14 400 €), Commutateur PLANET SIM (2 000 €)

- Matériel informatique divers : 5 000 €

- Acquisition de caméras de vidéoprotection : 142 773.67 €

- Amélioration des abords du bâtiment du SIGV : 6 500 €

Evolution de la section d'investissement en dépense :

	BP 2025	CA 2025 résultats avec rar 2025	BP 2026	Evolution BP 2025 à BP 2026 (en %)
Immobilisations incorporelles - Chapitre 020	231 520.00	118 609.42	127 891.70	-44.76
Immobilisations incorporelles - Chapitre 204	26 589.00	26 588.46	62 229.90	+138.46
Immobilisations corporelles - Chapitre 021	235 850.00	195 430.92	181 711.87	-22.95
Immobilisations en cours - chapitre 023	0	0	0	0
Emprunt et dettes assimilées - chapitre 16	191 151.98	191 151.98	114 819.45	-40.31
Total	685 110.98	531 780.78	486 642.92	-28.97

### Les recettes prévisionnelles d'investissement :

\*au compte 021 virement de la section de fonctionnement : 40 000 €

\* au compte 13 : les subventions attribuées par le Département et par l'Etat pour les projets d'amélioration du maillage des caméras de vidéoprotection, d'acquisition de logiciel de recherche pour le CSUI et matériels associés 52 058.36 €

\* au compte 10 : FCTVA pour un montant de 21 000.00 €

\* au compte 040 : les amortissements des immobilisations pour un montant de 329 930.79 €

\* au compte 1641 emprunts : 0 €

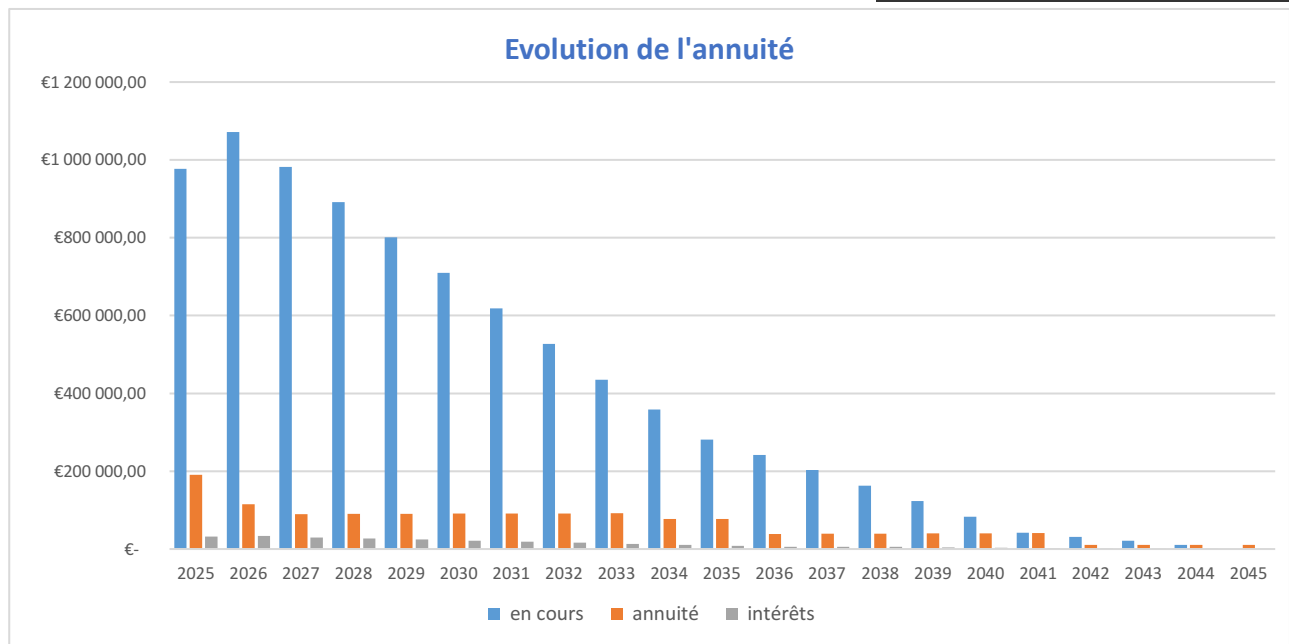
### c - Perspectives d'évolution de la dette

Evolution de la dette :

Années	Dette en K au 1er janvier	Annuités	Capital	Intérêts	Capital au 31/12
2025	1 167 919,19 €	223 133,72 €	191 151,98 €	31 981,74 €	976 767,21 €
2026	1 186 767.21 €	148 517.79 €	114 819.45 €	33 698.34 €	1 071 947.76 €
2027	1 071 947.76 €	119 869.29 €	89 991.40 €	29 877.89 €	981 956.36 €
2028	981 956.36 €	117 473.19 €	90 304.95 €	27 168.24 €	891 651.41 €
2029	891 651.41 €	114 993.92 €	90 622.35 €	24 371.57 €	801 029.07 €

Perspectives et date d'extinction de la dette :

	en cours	capital	intérêts
2025	976 767.21 €	191 151,98 €	31 981.74 €
2026	1 071 947.76 €	114 819,45 €	33 698.34 €
2027	981 956.36 €	89 991.40 €	29 877.89 €
2028	891 651.41 €	90 304.95 €	27 168.24 €
2029	801 029.07 €	90 622.35 €	24 371.57 €
2030	710 085.41 €	90 943.65 €	21 613.59 €
2031	618 816.50 €	91 268.91 €	18 850.98 €
2032	527 218.30 €	91 598.17 €	16 432.68 €
2033	435 286.86 €	91 931.47 €	13 313.72 €
2034	358 351.26 €	76 935.55 €	10 538.96 €
2035	281 074.15€	72 277.11 €	8 335.27 €
2036	242 118.00 €	38 956.20 €	6 127.37 €
2037	202 811.79 €	39 306.21 €	5 777.36 €
2038	163 151.27 €	39 660.52 €	5 423.05 €
2039	123 132.07 €	40 019.20 €	3 829.57 €
2040	82 749.78 €	40 382.29 €	3 054.88 €
2041	42 000.00 €	40 749.78 €	2 275.79 €
2042	31 500.00 €	10 500.00 €	1 492.06 €
2043	21 000.00 €	10 500.00 €	1 080.46 €
2044	10 500.00 €	10 500.00 €	668.86 €
2045		10 500.00 €	257.26 €



<b>Charges financières de la dette en 2025</b>	
Capital (dépense emprunt pour 2025)	191 151.98 €
Amortissement (dépense investissement 2025)	110 795,56 €
intérêts Emprunts (dépense de fonctionnement 2025)	31 981.74 €
Solde ICNE (dépense fonctionnement 2025)	14 474.88 €

<b>Caractéristique de la dette pour 2025</b>	
Encours	976 767.21 €
Nombre d'emprunts	6

<b>Répartition par prêteur auprès des établissements de financements en 2025</b>	
CAISSE EPARGNE	951 629.43 €
CREDIT AGRICOLE	25 137.78 €
	<b>976 767.21 €</b>

## **d- Le détail des prévisions programmées pour 2026**

Il apparaît, qu'au titre des propositions d'inscriptions de dépenses de fonctionnement, et d'investissement pour l'année 2026, les prévisions correspondent :

### En matière d'informatique :

- étude pour réinvestir en 2027 sur le renouvellement des infrastructures couteuses en fonctionnement (infrastructures DELL du PCA informatique principalement)
- étude des offres d'IA spécialisées collectivités territoriales et la réalisation d'un pilote afin de valider la pertinence de la solution avec les besoins des mairies
- audit sur le niveau de cybersécurité depuis le parcours CYBERSECURITE France Relance / ANSSI réalisé de 2022 et dont le plan d'action se finira cette en juin 2026.

### En matière de vidéo protection :

- déclaration des caméras complémentaires que le CSUI devra exploiter en 2026
- maintenance préventive et curative du système de vidéo protection d'environ 250 caméras
- amélioration du maillage des caméras en fonction du déploiement de la fibre sur le territoire du syndicat suite à l'obtention de subventions fin 2026
- service mutualisé de visualisation des images de vidéoprotection en temps réel par des opérateurs
- acquisition d'un logiciel de recherche analytique de vidéoprotection du CSUI
- participation à la rédaction du Plan d'assurance Qualité (PAQ) dans le cadre du démarrage du marché de vidéoprotection
- rédaction de l'Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD) sous le contrôle du Délégué de la Protection des Données (DPO) prestataire du SIGV

### En matière de prévention de la délinquance :

- coordination des actions fléchées dans la stratégie de la prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire du syndicat 2023-2027

- mise en place du service médiation aux abords des écoles de l'ensemble des communes membres et dans les écoles
- suivis individualisés des jeunes dans les écoles primaires et des jeunes de plus de 16/25
- élaboration et réalisation de chantiers éducatifs sur les 3 communes
- prise en charge des familles en difficultés de l'ensemble du territoire du SIGV
- mise en place d'un point information jeunesse (PIJ) 15-25 ans pour les communes membres

#### En matière de mise à disposition de terrains viabilisés pour la construction ou l'extension de collèges :

Sur le budget 2026 sont prévus des dépenses d'investissement générées par le projet de reconstruction du collège Georges Brassens :

- volet étude : mise à jour du dossier d'agrément du terrain sur le secteur Montaury à Bouc Bel Air
- première phase de remboursement à la ville de Bouc Bel Air, des voiries et réseaux divers, dans le cadre du projet urbain partenarial (Pup) de Montaury qui intègre la viabilisation du terrain pour le futur collège

#### En matière des actions en faveur de l'enfance, jeunesse et famille :

- coordination des actions fléchées dans le cadre de la CTG Grand Vallat sur l'ensemble du territoire du syndicat 2023-2027
- pilotage des actions prévisionnelles suivantes :
  - Création de supports de communication à destination des familles sur la question du handicap, sur la question du numérique
  - Mise en place d'un forum petite enfance et parentalité 0-6 ans

## **D- Les ressources humaines**

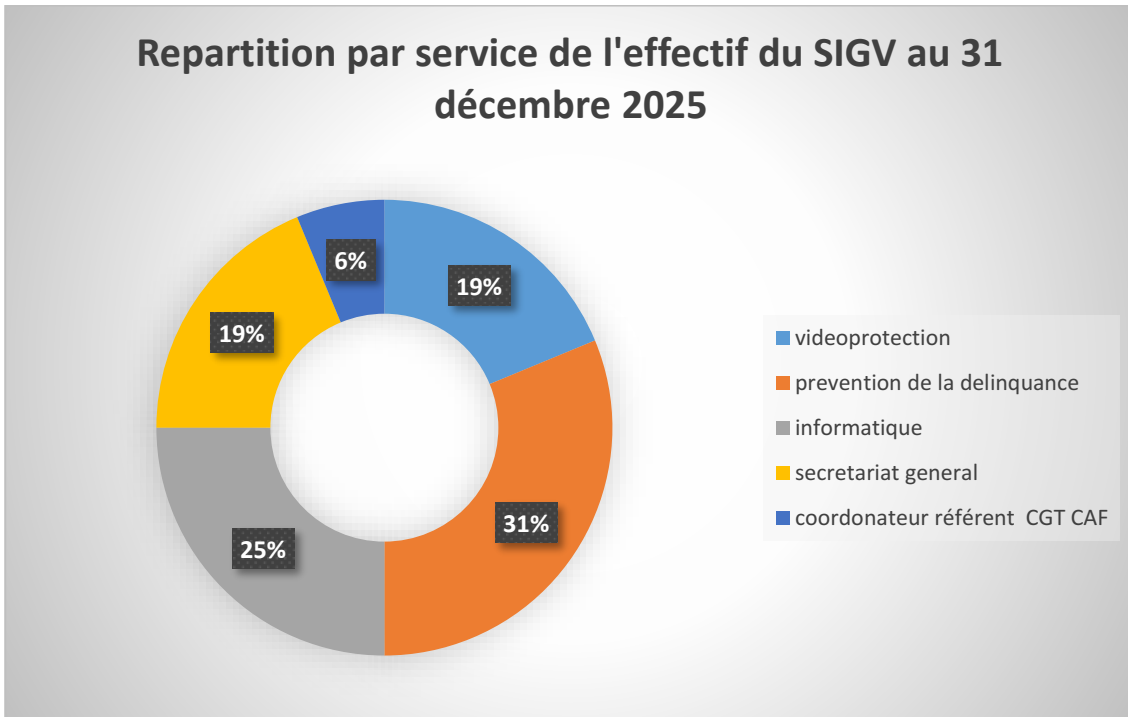
### **a- Structure et évolution des effectifs**

Présentation de l'effectif au 31 décembre 2025 par service (16) :

- pour le service prévention de la délinquance (5 agents) : 1 Assistante Socio-Educative et 1 Assistante Sociale, 3 postes de médiateurs

- pour le service informatique et télécommunications (4 agents) : 1 DSI recruté au grade d'ingénieur principal, 2 informaticien au grade de technicien et 1 informaticien au grade de technicien
- pour l'administration du syndicat (3 agents) : 1 secrétaire générale, 1 assistante administrative chargée des RH et de l'organisation et suivi des conseils syndicaux (absente pour raison de santé depuis octobre 2024), 1 assistante administrative chargée du suivi du budget et des marchés publics.
- pour le CSUI (3 agents): 1 chef de salle et 2 opérateurs de vidéosurveillance
- pour la coordination des actions de la CTG du grand Vallat (1 agent) : 1 coordonnatrice globale des actions de la CTG

**Répartition des agents par service au 31 décembre 2025 :**



**Répartition des agents par type de contrat au 31 décembre 2025 :**

	Agents de droit public	Agents mis à disposition	Contrats aidés	Contrats apprentissage	Emploi civique	Total	Total en ETP
2020	10	0	1	2		13	12.50

2021	11	0	1	1	1	14	13.30
2022	13	0	0	1	1	16	14.30
2023	11	0	0	2	1	14	12.90
2024	14	0	0	1	1	16	15.05
2025	16	0	0	0	0	16	15.80

## b- Dépenses de personnel sur l'exercice 2025

Répartition des dépenses de personnel par catégories de rémunération pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

	Traitement de base	NBI*	Indemnité de résidence et SFT**	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire et indemnités congés payés	CIA***	Avantages en nature	Contributions patronales
<b>PERMANENTS</b>								
Titulaires	168 094.71 €	448.73 €	7796.16 €	€	43 819.00 €	13 941.21 €		93 606.98 €
Non titulaires	187 228.86 €	- €	7 537.53 €	€	54 865.32€	20 500 €		113 455.02 €
<b>NON PERMANENTS</b>								
Non titulaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat Aidé	-	-	-	-	-	-	-	-
Apprenti	5738.73 €	-	-	-	-	-	-	116.54 €

\***NBI**: Nouvelle Bonification Indiciaire

\*\***S.F.T**: Supplément Familial de Traitement

\*\*\***CIA**: Complément Indemnitare Annuel

A cela s'ajoute 2138.83 euros d'indemnités versées aux élus et 750 euros de cotisations patronales.

### c- Durée effective du travail

L'ensemble des agents du SIGV réalise déjà 1607 heures de travail effectif, posées par le décret du 25 août 2000 et réaffirmés par la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, calculé de la façon suivante :

<b>Nombre total de jours sur l'année</b>	365
<b>Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines</b>	-104
<b>Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail</b>	-25
<b>Jours fériés</b>	-8
<b>Nombre de jours travaillés</b>	228
<b>Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures</b>	1596 h
<b>+ Journée de solidarité</b>	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	1 607 heures

Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services suivants sont soumis aux cycles de travail suivants:

- **Service Administratif :**  
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- **Service Informatique :**  
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- **Service CISPDR :**  
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.  
-Cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours.
- **Service CSUI :**  
-Cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours.

## d- Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses prévisionnelles pour 2026

L'objectif fixé était de professionnaliser le SIGV en structurant les services et en stabilisant les équipes pour rendre les services mutualisés aux communes de manière efficace.

Le personnel du syndicat a donc augmenté en nombre progressivement suite à l'intégration de Cabriès et à de nouvelles missions confiées au SIGV (pour rappel en 2022 un médiateur supplémentaire, en 2024 un coordonnateur jeunesse référent CTG CAF puis en 2025 un remplaçant de cet agent pendant son absence, le recrutement d'un informaticien Administrateur Système et Réseau, et d'un technicien informatique).

Sur 2026, il n'y aura pas de recrutement à prévoir si les deux agents au grade d'adjoint administratif absents depuis plus de 2 ans pour raison de santé sont réintégrés à compter du mois d'avril 2026. Par contre en cas de non réintégration, il conviendra notamment de renforcer le secrétariat général pénalisé depuis ces 2 dernières années ( avec un recrutement provisoire et une reventilation des missions tant que possible sur le personnel administratif présent au sein du SIGV afin de libérer de la charge pour la secrétaire générale qui cumule ses missions et celles de sa collaboratrice en charge de l'agenda, de l'élaboration de la paie et du suivi des comités syndicaux).

La prévision d'un emploi civique pour venir en appui du CISPDR pour l'accueil de la maison du droit.

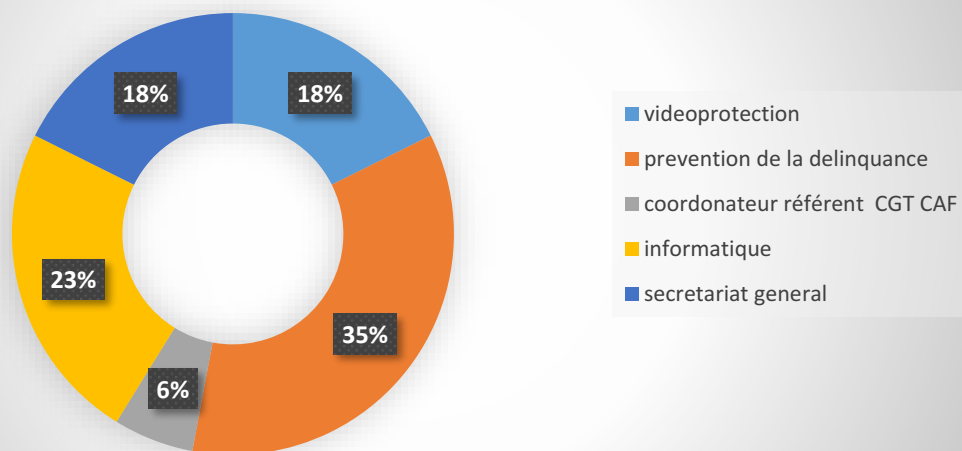
	Fonctionnaires	Contrat de droit public	Contrats aidés	Contrats apprentissage	Emploi civique	Total	Total en ETP
2026	7	9	0		1	17	16.4

Le budget 2026 du syndicat, et pour sa section de fonctionnement enregistré sur le compte 64 – dépenses Ressources Humaines, 866764.51 €

64111	Rémunération principale titu	212 587,10 €
64112	Supp familial et indemnité de résidence titu	9 464,40 €
64113	Nbi	277,20€
64118	Autres indemnités	54 797,60€
64131	Rémunérations non titulaires	276 511,40€
64132	Supp familial et indemnité de résidence	10 044,10€
64138	Primes et autres indemnités	58 575 €
64168	Autres emplois d'insertion	-
6417	Rémunérations des apprentis	-

6451	Cotisations à l' u.r.s.s.a.f.	104 078,70 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	87 501,31 €
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c.	9 743,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 760,00 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	742,00 €
6474	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (cnas)	3 520,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 718,00 €
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	21 560,00 €
6488	AUTRES CHARGES	1 584,00 €

### Répartition prévisionnelle 2026 des agents du SIGV par service



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	26_01_10
Objet :	débat d'orientation budgétaire 2026 du SIGV
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	013-241300425-20260420-26_01_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20260420-26_01_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	863 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 26.01.10-DOB 2026.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20260420-26_01_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	4.7 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2026 à 10h37min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2026 à 10h37min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2026 à 10h37min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 avril 2026 à 10h38min09s	Reçu par le MI le 2026-04-21